

La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) précise en dix points [ICI](#) les règles de base pour assurer la sécurité des personnes et des aéronefs

L'outil géoportail, permet de situer les zones de vol autorisées (lien ci-dessous)

[www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir](http://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir)